



Hall of Fame de la FIE

1. Généralités

En 2013, la FIE a créé le Hall of Fame de la FIE afin d'honorer les héros de l'escrime, d'hier et d'aujourd'hui, à travers le monde et de leur rendre hommage pour leurs performances exceptionnelles et leur contribution au sport de l'escrime depuis un siècle.

Le Hall of Fame de la FIE comporte deux groupes :

- Athlètes
- Famille de l'escrime

Depuis 2014, 5 nouveaux membres maximum sont intronisés chaque année au Hall of Fame de la FIE : 4 athlètes et 1 membre de la famille de l'escrime.

2 personnes maximum par pays (1 pour les athlètes et 1 pour la famille de l'escrime) peuvent être incluses chaque année.

Les nominations pour le Hall of Fame des athlètes peuvent être proposées par la Fédération nationale des athlètes ayant remporté les médailles.

La nomination pour le Hall of Fame de la famille de l'escrime peut être proposée par n'importe quelle Fédération nationale ayant eu recours aux services du nominé.

Le Président de la FIE peut présenter des candidatures dans la catégorie « Athlètes » et « Famille de l'escrime » du Hall of Fame.

Le Comité exécutif de la FIE peut présenter des candidatures dans la catégorie « Famille de l'escrime » du Hall of Fame.

2. Critères

a) Hall of Fame des athlètes

Des athlètes aussi bien actifs que retraités peuvent être intronisés au Hall of Fame.

Le palmarès minimum requis pour le candidat est le suivant :

1 médaille d'or aux J.O.

ou
2 médailles d'argent/de bronze aux J.O.
ou
3 médailles d'or aux ChM seniors
ou
6 médailles au total : d'or/d'argent/ de bronze aux ChM seniors

À titre exceptionnel, le Comité exécutif peut décider d'introniser un candidat qui ne satisfait pas aux critères mentionnés ci-dessus.

b) Hall of Fame de la famille de l'escrime

Les critères associés à la catégorie « Famille de l'escrime » sont les suivants :

- Présidents de fédérations nationales qui ont organisé des Championnats du monde Seniors dans de très bonnes conditions (avec une grande incidence sur les médias) ;
- Entraîneurs dont les athlètes ont remporté au moins 2 médailles d'or aux Jeux Olympiques ou 3 médailles d'or lors d'épreuves individuelles aux Championnats du monde ;
- Présidents de confédérations ayant fortement contribué au développement de l'escrime dans la région concernée ;
- Personnes ayant fourni des services exemplaires pendant 8 ans minimum (soit deux mandats) au niveau international dans des domaines tels que :
 - Arbitrage
 - Directoire Technique
 - Commissions, Conseils et Comité Exécutif (rôle actif)
 - Organisation des Championnats du monde et des Coupes du monde
 - Plus celles qui ont travaillé à la promotion de l'escrime dans les médias et à l'amélioration des techniques de diffusion

3. Procédure

Les candidatures doivent être envoyées par les Fédérations nationales à la FIE et doivent respecter les conditions suivantes :

- Les candidats doivent satisfaire aux critères susmentionnés.
- 5 candidats maximum par Fédération nationale
- Une photo haute définition et une courte biographie sont obligatoires

Une fois la date limite de réception des candidatures passée, le bureau de la FIE a un mois pour vérifier les informations transmises et établir une liste.

Le Comité Exécutif procédera à un vote pour choisir les personnes qui entreront au Hall of Fame.

Les noms des nouveaux membres du Hall of Fame seront annoncés par lettre d'information.

Une médaille spéciale et un certificat seront remis à chacun des membres du Hall of Fame.

Un membre du Hall of Fame peut être supprimé de la liste en cas de violation grave des Statuts ou du Règlement de la FIE. La décision est prise par le Comité Exécutif en fonction de la décision du Comité Disciplinaire.